



Ville de Le Palais sur Vienne

Conseil Municipal du 31 mars 2026

Le 31 mars deux mille vingt-six,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

Présents : M. Ludovic GERAUDIE – Mme Christine DESMAISONS – M. Richard RATINAUD – M. Grégory BOUCHEREAU – Mme Corinne JUST - M. Sylvain BONGRAND – Mme Jade BOUCHARD-DESPOINT - M. Philippe POUGET - M. Jean-Marie TEXONNIERE – Mme Zoubida ZEMANI - M. Thierry LORCIN - M. Jean Michel PLUMART – M. Stéphane MAIZOU – Mme Sandrine GUILMIN – Mme Valérie CHATENET - M. Denis LASNE - M. Christophe BARBE - M. Sébastien FEIPPEL - Mme Elodie BRANDY - Mme Aurélie LE HYARIC - Mme Rachel CASTETS – Mme Aline VANDENBERGHE – Mme Sophie DEGOT BELHOMME – Mme Sophie FEYDI - M. Damien PETIT - M. Tom BAFFOUR

Représentés : Mme Valérie GILLET par Mme Christine DESMAISONS
M. Abdelaaziz FACIL par Mme Valérie CHATENET
Mme Nathalie PEROLES par M. Sylvain BONGRAND

Monsieur Richard RATINAUD a été élu secrétaire de séance

<i>Délibération</i>	<i>22/2026</i>	<i>Mode de désignation pour les nominations et présentations</i>
<i>Délibération</i>	<i>23/2026</i>	<i>Désignation des commissions municipales</i>
<i>Délibération</i>	<i>24/2026</i>	<i>Election des membres de la CAO</i>
<i>Délibération</i>	<i>25/2026</i>	<i>Désignation des membres de la Commission Communale d'accessibilité aux handicapés</i>
<i>Délibération</i>	<i>26/2026</i>	<i>Désignation des membres de la Commission Communale des impôts Directs</i>
<i>Délibération</i>	<i>27/2026</i>	<i>Commission de Délégation de Services Publics – fixation des conditions de dépôt des listes</i>
<i>Délibération</i>	<i>28/2026</i>	<i>Délégation de service Public – Désignation des membres</i>
<i>Délibération</i>	<i>29/2026</i>	<i>Désignation des membres du Comité Social Territorial</i>
<i>Délibération</i>	<i>30/2026</i>	<i>SELI – Désignation du représentant au sein de l'assemblée spéciale des communes et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires</i>
<i>Délibération</i>	<i>31/2026</i>	<i>Désignation des représentants au Syndicat Energies Haute-Vienne</i>

Délibération	32/2026	Désignation des délégués au conseil d'administration de la résidence Puy-Martin
Délibération	33/2026	Désignation d'un correspondant Sécurité Routière
Délibération	34/2026	Désignation de correspondants « défense » et « pandémie »
Délibération	35/2026	Election des membres du CCAS
Délibération	36/2026	Désignation des représentants à divers syndicats, associations, organismes et commissions
Délibération	37/2026	Indemnité du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués
Délibération	38/2026	Remboursement des frais aux élus

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 appelle des observations.

Aucune observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Il s'agit lors de cette séance de constituer un certain nombre de commissions. Il n'y a pas de rapport du maire pour ce conseil, donc je vous propose de passer à l'ordre du jour sans plus attendre avec le premier point qui concerne les commissions communales. Je vous propose de voter à main levée, si vous en êtes d'accord.

Avant de procéder aux désignations des commissions, je voudrais vous dire que ce n'est jamais un exercice facile de constituer des commissions. Ces dernières relèvent des attributions de certains adjoints, il faut que chaque commission ait le même nombre de membres, nous sommes donc partis sur six membres.

Je sais que des élus avaient émis des choix. Pour que tout le monde puisse trouver son compte, il a fallu que certains acceptent de changer un peu leurs priorités et je tenais à les en remercier. Je crois que ce sont des commissions qui sont équilibrées et qui vont permettre de faire un bon travail. Nous avons un programme dense. D'ores et déjà merci à toutes et à tous d'avoir consenti à faire certains efforts et j'espère que chacun y trouvera son compte.

Merci aussi aux adjoints et à Valérie CHATENET qui est élue déléguée parce qu'ils ne sont pas membre nominativement d'une commission mais ils seront tous membres de droit. Ils pourront aller en fonction des sujets qui les intéressent dans les commissions de leur choix. Je viens de parler de Valérie CHATENET. Vous avez voté pour un nombre de huit adjoints la semaine dernière. Le maire peut également nommer des élus délégués. J'ai fait le choix de confier une délégation à Valérie CHATENET qui l'a acceptée. Comme vous le savez, dans notre projet il y a quelque chose qui nous tient à tous à cœur, et je crois que cela commence déjà à tenir à cœur à un certain nombre de Palaisiens, c'est la mise en place d'une mutuelle municipale. C'est un marqueur fort de notre mandat et j'ai souhaité qu'une élue soit dévouée à cette tâche sur les 6 ou 7 années qui s'ouvrent devant nous. Merci Valérie d'avoir accepté. Être déléguée, cela implique qu'elle participera au bureau avec les adjoints. Elle aura un certain nombre de missions, pas autant que les adjoints, mais en tout cas elle sera mobilisée et mobilisable également. Elle va donner du temps avec les huit adjoints et puis avec votre maire. Donc merci à elle.

Je vous propose maintenant de fixer les différentes commissions municipales et d'en nommer les membres.

DELIBERATION n° 22/2026

Mode de désignation pour les nominations et présentations

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 02 avril 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 02 avril 2026

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés locales et notamment l'article 142,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **DE NE PAS PROCEDER** au vote à bulletin secret pour les nominations et présentations de délégués et/ou de membres sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

DELIBERATION n° 23/2026

Désignation des commissions municipales

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 02 avril 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 02 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-22 du CGCT qui permet au conseil municipal de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **FIXER** ainsi qu'il suit les diverses commissions
- **DESIGNER** les membres à la représentation proportionnelle au plus fort reste

1- Commission travaux – patrimoine – urbanisme :

- Zoubida ZEMANI
- Thierry LORCIN
- Stéphane MAIZOU AVEZOU
- Jean-Marie TEXONNIERE
- Christophe BARBE
- Abdelaâziz FACIL

2- Commission affaires scolaires – enfance – jeunesse :

- Sébastien FEIPPEL
- Rachel CASTETS
- Sophie DEGOT BELHOMME
- Tom BAFFOUR
- Damien PETIT
- Sophie FEYDI

3- Commission animations – culture :

- Damien PETIT
- Elodie BRANDY
- Sophie DEGOT BELHOMME
- Sandrine GUILMIN
- Tom BAFFOUR
- Abdelaâziz FACIL

4- Commission associations – sports :

- Sandrine GUILMIN
- Sébastien FEIPPEL
- Elodie BRANDY
- Stéphane MAIZOU AVEZOU
- Jean Michel PLUMART
- Aline VANDENBERGHE

5- Commission action sociale – services à la population :

- Aline VANDENBERGHE
- Denis LASNE
- Christophe BARBE
- Rachel CASTETS

- Aurélie LE HYARIC
- Zoubida ZEMANI

6- Commission environnement – cadre de vie – sécurité :

- Jean Michel PLUMART
- Jean-Marie TEXONNIERE
- Thierry LORCIN
- Sophie FEYDI
- Denis LASNE
- Aurélie LE HYARIC

7- Bureau de synthèse :

- Christine DESMAISONS
- Richard RATINAUD
- Grégory BOUCHEREAU
- Corinne JUST
- Sylvain BONGRAND
- Jade BOUCHARD-DESSPORT
- Philippe POUGET
- Valérie CHATENET

DELIBERATION n° 24/2026

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 02 avril 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 02 avril 2026

Considérant qu'outre le Maire, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

SONT CANDIDATS AUX POSTES DE TITULAIRES

- Mme Valérie GILLET
- M. Jean-Marie TEXONNIERE
- M. Christophe BARBE
- M. Tom BAFFOUR
- M. Richard RATINAUD

SONT CANDIDATS AUX POSTES DE SUPPLEANTS

- M. Grégory BOUCHEREAU
- M. Jean-Michel PLUMART
- Mme Zoubida ZEMANI
- M. Thierry LORCIN
- M. Denis LASNE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **DESIGNER** les membres titulaires et suppléants suivants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Valérie GILLET • M. Jean-Marie TEXONNIERE • M. Christophe BARBE • M. Tom BAFFOUR 	<ul style="list-style-type: none"> • M. Grégory BOUCHEREAU • M. Jean-Michel PLUMART • Mme Zoubida ZEMANI • M. Thierry LORCIN

DELIBERATION n° 25/2026**Désignation des membres de la Commission Communale d'Accessibilités aux Handicapés**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 02 avril 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 02 avril 2026

Conformément à l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de désigner 5 membres titulaires constituant la Commission Communale d'accessibilité aux handicapés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **FIXER** à 5 le nombre de membres élus au sein du Conseil Municipal ;

- **DESIGNER** comme **membres titulaires** :

- Mme Jade BOUCHARD – DESPORT
- M. Denis LASNE
- Mme Valérie GILLET
- Mme Christine DESMAISONS
- M. Richard RATINAUD

Monsieur Ludovic GERAUDIE, Maire, est Président de droit de cette commission.

DELIBERATION n° 26/2026**Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 02 avril 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 02 avril 2026

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, soumet à la Direction des Services Fiscaux une liste de membres susceptibles de siéger à la Commission Communale des Impôts Directs comme suit :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| 1- Denis LIMOUSIN | 17 – Christine DESMAISONS |
| 2- Chantal FRUGIER | 18 – Richard RATINAUD |
| 3- Cédric DELMON | 19 – Valérie GILLET |
| 4- Danièle BRODEAU | 20 – Grégory BOUCHEREAU |
| 5- Yvon SEIGNOLE | 21 – Corinne JUST |
| 6- Cécile BASTIER | 22 – Sylvain BONGRAND |
| 7- Jean-Claude MEISSNER | 23 – Jade BOUCHARD-DESSPORT |
| 8- Sylvie DUPUY | 24 – Philippe POUGET |
| 9- Georges ULMET | 25 – Valérie CHATENET |
| 10- Claire LASPERAS | 26 – Damien PETIT |
| 11- Yves PUHARRE | 27 – Zoubida ZEMANI |
| 12- Laetitia COTARD | 28 – Jean-Marie TEXONNIERE |
| 13- Alain MAURY | 29 – Sophie DEGOT BELHOMME |
| 14- Fabienne ARRONDEAU | 30 – Abdelaâziz FACIL |
| 15- Fabien HUSSON | 31 – Sandrine GUILMIN |
| 16- Brigitte MEDARD | 32 – Stéphane MAIZOU AVEZOU |

DELIBERATION n° 27/2026**Commission de délégation de service public – Fixation des conditions de dépôt des listes**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 02 avril 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 02 avril 2026

Conformément aux articles L1411-1 à L1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de créer, pour la durée du mandat municipal, une commission de délégation de service public présidée par le Maire, et comportant 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le conseil municipal au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal doit fixer les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales, avant de procéder à l'élection des membres de cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE

- **FIXER** les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public de la façon suivante :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants) ;
- les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

DELIBERATION n° 28/2026

Délégation de service public – Désignation des membres

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 02 avril 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 02 avril 2026

Vu la délibération du conseil municipal portant fixation des conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public,

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de **5** membres titulaires et **5** membres suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Décide de procéder à l'élection des **5** membres titulaires et des **5** membres suppléants de la Commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Dans ce cadre, une seule liste a été déposée :

SONT CANDIDATS AUX POSTES DE TITULAIRES

- Mme Jade BOUCHARD-DESPOIT
- Mme Christine DESMAISONS
- M. Richard RATINAUD
- Mme Valérie GILLET
- M. Grégory BOUCHEREAU

SONT CANDIDATS AUX POSTES DE SUPPLEANTS

- Mme Corinne JUST
- M. Sylvain BONGRAND
- M. Philippe POUGET
- Mme Valérie CHATENET
- M. Damien PETIT

SONT DONC DESIGNES :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none">• Mme Jade BOUCHARD-DESPOIT• Mme Christine DESMAISONS• M. Richard RATINAUD• Mme Valérie GILLET• M. Grégory BOUCHEREAU	<ul style="list-style-type: none">• Mme Corinne JUST• M. Sylvain BONGRAND• M. Philippe POUGET• Mme Valérie CHATENET• M. Damien PETIT

DELIBERATION n° 29/2026

Désignation des membres du Comité Social Territorial

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 02 avril 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 02 avril 2026

Considérant les articles L251-1 à L254-6 du Code général des collectivités territoriales et notamment le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 94 agents ;

Considérant que le nombre de représentant du personnel est de 5 titulaires et 5 suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE

- **FIXER** à 5 le nombre de membres titulaires à 5 le nombre de membres suppléants représentant la Municipalité afin de maintenir le paritarisme.

- **DESIGNER** comme représentants de la Municipalité :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Corinne JUST	Richard RATINAUD
Christine DESMAISONS	Christophe BARBE
Damien PETIT	Grégory BOUCHEREAU
Sylvain BONGRAND	Sophie FEYDI
Valérie GILLET	Aline VANDENBERGHE

DELIBERATION n° 30/2026

Désignation du représentant de la SELI au sein de l'assemblée spéciale des communes et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 02 avril 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 02 avril 2026

Conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assurer la représentation de la Commune au sein de l'assemblée spéciale des communes et des Assemblées Générales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE

- - **DESIGNER** :

* M. GERAUDIE Ludovic, Maire,

comme son représentant au sein de l'Assemblée Spéciale appelée à représenter la Commune au conseil d'administration de la SELI et autorise celui-ci à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient lui être confiées et notamment celle de Président de l'Assemblée Spéciale et représentant de celle-ci au Conseil d'Administration de la SELI ainsi que tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Président,

et :

* M. GERAUDIE Ludovic, Maire, en qualité de titulaire

* M. RATINAUD Richard, 2^{ème} Adjoint en qualité de suppléant

pour assurer la représentation de la Commune au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaire de la SELI.

DELIBERATION n° 31/2026

Élection des représentants au Secteur Territorial Énergies du SEHV

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 02 avril 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 02 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5721-2) ;

Vu l'article 6.2 des statuts du Syndicat Énergies Haute-Vienne ;

Considérant la nécessité pour le SEHV de procéder au renouvellement de ses représentants ;

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le SEHV doit procéder au renouvellement de ses représentants ;

La commune doit désigner 2 représentants pour siéger au Secteur territorial Energies CENTRE du SEHV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE DE

- **DESIGNER** pour représenter la commune du Palais-sur-Vienne au Secteur Territorial Énergies CENTRE du SEHV les représentants suivants :

- Monsieur Ludovic GERAUDIE
- Monsieur Richard RATINAUD

DELIBERATION n° 32/2026

Désignation des délégués au Conseil d'Administration de la Résidence Puy Martin

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 02 avril 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 02 avril 2026

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de désigner les représentants pour le conseil d'administration de la résidence Puy-Martin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **DESIGNER** comme délégués représentant la Commune auprès du Conseil d'Administration de la Résidence Puy-Martin :

- Madame Christine DESMAISONS
- Monsieur Philippe POUGET

Monsieur le Maire étant Président de droit de cet établissement public autonome.

DELIBERATION n° 33/2026

Désignation d'un correspondant sécurité routière

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 02 avril 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 02 avril 2026

Il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner un correspondant « sécurité routière » auprès des services de l'Etat et des acteurs en ce domaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **DESIGNER** Madame Christine DESMAISONS en qualité de correspondant « sécurité routière » auprès des services de la préfecture et des acteurs en ce domaine.

DELIBERATION n° 34/2026

Désignation de correspondants « défense » et « pandémie »

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 02 avril 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 02 avril 2026

Il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner un correspondant « défense » et un correspondant « pandémie » auprès des services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **DESIGNER** Madame Christine DESMAISONS en qualité de correspondant « Défense » et « Pandémie » auprès des services de l'état.

DELIBERATION n° 35/2026

Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 02 avril 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 02 avril 2026

Conformément à l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE

- **FIXER** à 8 le nombre des membres élus au sein du Conseil Municipal
- **RAPPELLER** la composition du Conseil d'Administration du CCAS fixée comme suit :
 - ✓ Le Maire président de droit.
 - ✓ Huit membres représentant élus du Conseil Municipal.
 - ✓ Huit membres désignés par le Maire et proposés par les associations représentatives dans le domaine social.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

SONT CANDIDATS :

- M. Philippe POUGET
- Mme Aurélie LE HYARIC
- M. Christophe BARBE
- Mme Aline VANDENBERGHE
- Mme Valérie CHATENET
- Mme Zoubida ZEMANI
- M. Denis LASNE
- Mme Rachel CASTETS

* nombre de votants :	29
* nuls ou assimilés :	0
* suffrages exprimés :	29
* Majorité requise :	15
* Nombre de voix obtenu :	29

SONT ELUS :

- M. Philippe POUGET
- Mme Aurélie LE HYARIC
- M. Christophe BARBE
- Mme Aline VANDENBERGHE
- Mme Valérie CHATENET
- Mme Zoubida ZEMANI
- M. Denis LASNE
- Mme Rachel CASTETS

Monsieur Ludovic GERAUDIE, Maire est Président de droit.

DELIBERATION n° 36/2026

Désignation des représentants à divers syndicats, associations et organismes

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 02 avril 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 02 avril 2026

Il s'agit de nommer les différents délégués titulaires et suppléants représentant la commune dans les différents syndicats, associations, organismes ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** ses délégués aux divers syndicats, associations et organismes suivants :

➤ **ASSOCIATION DES COMMUNES JUMEEES DE NOUVELLE AQUITAINE**

- Valérie GILLET
- Sylvain BONGRAND

➤ **FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN**

- **Titulaire** : Grégory BOUCHEREAU
- **Suppléant** : Christine DESMAISONS

➤ **COMMISSION DE SUIVI DE SITE CENTRALE ENERGIE DECHETS**

- **Titulaire** : Christine DESMAISONS
- **Suppléant** : Philippe POUGET

➤ **ATEC 87**

- **Titulaire** : Richard RATINAUD

➤ **CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

- Ludovic GERAUDIE
- Christine DESMAISONS

➤ **REPRESENTANT AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DU LYCEE ST EXUPERY ET DU COLLEGE DONZELOT**

- Jade BOUCHARD-DESPOURT

DELIBERATION n° 37/2026

Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 02 avril 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 02 avril 2026

Monsieur le Maire

Nous avons désigné huit adjoints et le maire. Je vous ai également informés qu'il y avait une élue déléguée. Il revient donc de fixer le montant des indemnités. Il vous est demandé de définir le montant global des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire, aux adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués pendant toute la durée du mandat. Pour votre information, nous utilisons un peu plus de 9000€, nous pourrions prétendre à 10 000€ mais nous avons fait le choix de ne pas utiliser l'enveloppe globale.

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.32123-20 à L.2123-24, L.2511-34, L.2511-35 et R.2123-23,

CONSIDERANT que l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maxi de l'enveloppe des indemnités par strate de Commune et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités allouées,

Etant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **FIXER** les indemnités de fonction comme suit :
 - Maire : 58,30 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, Adjoints : 19,40 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
 - Conseillers Municipaux Délégués : 6,50 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.
- **PRECISER** que ces indemnités de fonction doivent être versées à compter du lendemain de la date d'installation du nouveau Conseil Municipal, soit le 21 mars 2026.

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante au 20.03.2026

Annexé à la délibération

FONCTION	MONTANT MENSUEL BRUT au 20.03.2026	POURCENTAGE INDICE MAXIMAL
Maire	2 396.44 €	58.30 %
1 ^{er} adjoint	797.44 €	19.40 %
2 ^{ème} adjoint	797.44 €	19.40 %
3 ^{ème} adjoint	797.44 €	19.40 %
4 ^{ème} adjoint	797.44 €	19.40 %
5 ^{ème} adjoint	797.44 €	19.40 %
6 ^{ème} adjoint	797.44 €	19.40 %
7 ^{ème} adjoint	797.44 €	19.40 %
8 ^{ème} adjoint	797.44 €	19.40 %
Conseiller Municipal Délégué n° 1	267.18 €	6.50 %
Total mensuel	9 043.14 €	

DELIBERATION n° 38/2026

Remboursement des frais des élus

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 02 avril 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 02 avril 2026

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est parfois nécessaire à tous les élus du Conseil Municipal d'effectuer des mandats spéciaux lors de l'exécution de leurs fonctions.

Considérant l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux ».

Considérant l'article R 2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit désormais que « les membres du Conseil Municipal chargés de mandats spéciaux par leur assemblée peuvent prétendre, sur justificatif de la durée réelle du déplacement, d'une part, au paiement d'indemnités journalières destinées à rembourser forfaitairement leurs frais supplémentaires de repas et de nuitée nécessités par l'exercice de ces mandats, et , d'autre part, au remboursement des frais de transport engagés à cette occasion ».

Monsieur le Maire propose que les frais occasionnés lors de ces différents déplacements puissent être réglés :

- Soit sur présentation des frais réels (avec justificatifs des paiements).
- Soit, lorsque cela n'est pas possible, sur présentation d'un état de frais, selon le système de remboursement forfaitaire accordée aux fonctionnaires de l'Etat appartenant au Groupe I.

Les deux hypothèses pouvant être complémentaires lors d'un même déplacement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **ACCEPTER** la proposition de Monsieur le Maire,
- **DONNER** toutes autorisations aux fins envisagées à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Pour rappel, les commissions se réuniront avant chaque conseil municipal. Les autres commissions et organismes auxquels certains d'entre vous ont été désignés, évidemment la périodicité n'est pas la même, certaines réunions n'auront lieu qu'une fois par an donc ne vous inquiétez pas.

Je dois vous donner quelques informations puisqu'il y a d'abord, pour celles et ceux qui le peuvent, une formation samedi matin à partir de 8h30 sur le budget municipal organisée par M. PERY. C'est important. Nous devons voter dans quelques jours notre budget et il est bien d'avoir une appréhension de ce qu'est le budget municipal.

Par ailleurs, je vous informe que l'association départementale des maires de la Haute-Vienne organise un certain nombre de formations également. Il y en a une le 16 avril de 09h à 12h00 sur le statut de l'élu à Rilhac Rancon. Une le 21 avril de 14h à 17h au conseil départemental sur le thème "réussir sa première année de mandat". Le 4 mai de 09h00 à 12h00, "la place de la commune dans l'EPCI". Et enfin une conférence le 13 mai de 09h00 à 12h00 sur la question du "maire employeur".

Deux autres dates importantes : le dimanche 26 avril c'est la commémoration de la journée de la déportation. Nos amis de la chorale Mélodia seront présents. Et puis il y aura la cérémonie du 8 mai avec nos amis de l'ensemble orchestral du Palais. Et enfin, puisque nous sommes en pleine actualité culturelle cette semaine avec le printemps de la culture, des animations gratuites dans toute la commune. Ce soir, nous avons la chance d'accueillir le Département avec la Culture au grand jour. C'est la première fois que cela est organisé au Palais-sur-Vienne. C'est gratuit, si vous avez un peu de temps n'hésitez pas à venir. Le spectacle est beau.

Christophe BARBE

Maintenant que l'exécutif local est en place, serait-il possible d'avoir des comptes-rendus de bureau afin que l'organe délibérant soit informé ?

Monsieur le Maire

Bien sûr, ce sera le cas. Et ils seront diffusés dès que rédigés et validés comme c'était le cas précédemment. Merci de cette remarque. Evidemment il y aura également des comptes-rendus des commissions.

Thierry LORCIN

Quelle est la date du prochain conseil ?

Monsieur le Maire

21 avril à 18h30. Et ce sera le vote du budget. Chaque élu a son adresse mail mairie et l'agenda est alimenté donc vous aurez toutes les commissions, tous les conseils municipaux, tout ce qui vous concerne sera dans l'agenda. Je vous propose de conclure et je vous remercie encore de votre présence ce soir.

Fin de la séance à 19h10.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

**SIGNATURES POUR APPROBATION
DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2026**

Signature de Monsieur le Maire

Signature du Secrétaire de séance